

**Délibération du Conseil Municipal****D.2020.11.18- 06****ACTE : 7.2.3****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 18 Novembre à 19 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, MME NEGRE  
MRS CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BAÏADA, BADO, MME BOURCIER.

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 13/11/2020

Nombre de conseillers : 15      Nombre de présents : 12      Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2021**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la redevance assainissement a été fixée par délibération en date du 30 octobre 2018 comme suit :

- Prime fixe annuelle par branchement : 49 euros
- Redevance par m<sup>3</sup> : 1.20 euros / m<sup>3</sup>

Compte tenu des travaux à prévoir sur le réseau assainissement au niveau de la lagune, il propose de fixer une augmentation à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** : de fixer les nouveaux taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :
  - Prime fixe par branchement : 49 euros
  - Redevance par m<sup>3</sup> : 1.30 euros / m<sup>3</sup>
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING